

Enfin une Europe de la Défense ?

A force de toujours nous la promettre pour demain, au travers de déclarations ronflantes, de création de structures européennes, d'accord bilatéraux, de consolidation industrielle, il faut bien reconnaître que le scepticisme est de rigueur à chaque nouvelle annonce. Toutefois, les décisions du Conseil Européen de juin 2017, confirmées le 11 décembre dernier par les ministres des affaires étrangères, semblent marquer une étape importante, avec la création de la Coopération Structurée Permanente (CSP ou PeSCo en anglais) regroupant 25 États membres, seuls le Royaume Uni, le Danemark et Malte ne s'associant pas à la démarche.

Prévue dans le traité de Lisbonne de 2010, cette coopération amène les États concernés à s'engager sur les points suivants :

- Respecter les niveaux fixés en commun de dépenses d'investissement en matière d'équipement de défense et coordonner leurs politiques de défense afin d'harmoniser leurs besoins
- Mettre en commun autant que faire se peut les équipements, la formation et les moyens logistiques
- Renforcer l'interopérabilité et la capacité de déploiement des forces

Lors du Conseil Européen de juin, une décision importante a également été arrêtée avec la création d'un fonds européen de la défense visant à aider les projets portés en commun par plusieurs États tant au niveau de la recherche que des développements de prototypes. Dans un premier temps, si les montants alloués sont limités, ils seront portés dès 2020 à 500M€/an pour la recherche et 1Md€/an pour les développements. Pour pouvoir prétendre à un financement européen, les projets devront être portés par au moins 3 sociétés issues d'au moins 2 pays membres.

On le voit, si ce dispositif est réellement mis en place, ceci ne peut avoir à terme qu'un impact fort et structurant sur nos entreprises et nos emplois et la CFE-CGC AED se doit d'être vigilante et force de propositions au sein du groupe défense d'Industri'All, la structure européenne regroupant les fédérations industrielles des syndicats européens.

Alors que ces décisions semblent marquer un véritable virage dans la politique de l'UE, les tensions en Ukraine, les propos de Donald Trump et son « America first », les attentats terroristes, le Brexit.... ne sont bien évidemment pas étrangers à ce revirement. Cependant, des annonces ou décisions discordantes sont malheureusement rapidement venues refroidir l'enthousiasme des européens convaincus. Emmanuel Macron et Angela Merkel décident que la France et l'Allemagne doivent envisager de définir en commun leur futur avion de combat et quelques semaines plus tard, le chef d'état-major de l'armée de l'air allemande se dit intéressé pour avoir des informations précises sur le F35 américain afin de remplacer ses Tornados vieillissants ! Pire : une semaine avant d'engager la Suède dans la CSP, le ministre de la Défense choisit contre l'avis de la « DGA suédoise » le système de missiles américain Patriot opposé au SAMP/T franco-italien de MBDA qui proposait une meilleure offre, tant au niveau financier que technique !. En Roumanie, la chronologie est un peu différente, mais le résultat malheureusement identique puisqu'une semaine après s'être engagé dans la CSP, la

décision est prise de retenir le système Patriot au détriment du même SAMP/T et c'est en quelques semaines plusieurs milliards d'€ qui s'envolent outre atlantique !!

On le voit, si les bases existent pour construire une Europe de la défense, le chemin risque d'être encore long et semé d'embûches !

Pour la CFE-CGC, la mise en place d'un budget européen est une réelle opportunité pour renforcer l'industrie de défense européenne et nous y voyons plusieurs avantages pour l'Europe et nos entreprises :

- Pour l'Europe, c'est bien sûr gagner une autonomie stratégique en lui permettant de disposer de technologies et matériels performants sans lesquels aucune défense efficace n'est possible. C'est aussi la possibilité d'en avoir le plein contrôle pour leur utilisation sans être sous la menace de restrictions d'emplois ou d'arrêt de fourniture en cas de divergences politiques avec l'Etat fournisseur. Mais c'est également un outil fort de politique étrangère permettant à des Etats ne voulant pas être dépendants de grandes puissances telles les USA, la Chine ou la Russie de pouvoir trouver des sources d'approvisionnement diversifiées.
- Pour nos entreprises européennes, c'est la possibilité de bénéficier, à l'instar de leurs concurrentes américaines avec « l'américan buy act », d'un marché domestique sécurisé. Une condition indispensable pour renforcer leur compétitivité tant en interne qu'à l'export en leur permettant de développer et produire des équipements avec des coûts abaissés du fait de la mutualisation des besoins et de l'augmentation des quantités qui en découle.
- Enfin, représentant certainement le point fédérateur principal pour les syndicalistes que nous sommes, c'est l'occasion de sécuriser mais aussi de créer des emplois hautement qualifiés et à forte valeur ajoutée.

Si la CFE-CGC ne peut qu'approuver la démarche initiée par la commission et féliciter ses membres pour cette prise de conscience et la mise en place de moyens pour initier la démarche d'harmonisation et d'aide aux développements d'équipements de défense communs, il nous paraît important que l'utilisation du fond européen de Défense réponde aux objectifs suivants :

- Fédérer l'industrie de Défense européenne autour de leaders européens de taille mondiale en fonction des types d'équipements. Si l'aéronautique est en avance sur ce secteur avec Ariane dans les lanceurs, MBDA pour les missiles, ou Leonardo et Airbus sur le segment des hélicoptères, de nombreux secteurs possèdent encore de trop nombreux acteurs. L'OCCAR et l'Agence Européenne de Défense sont les organes européens existants qui doivent permettre de mener à bien cette politique industrielle. La période est propice, il est en effet plus aisé d'initier des regroupements dans une phase de croissance des budgets afin d'en limiter les impacts sociaux. Car, ne rêvons pas, l'Europe n'a plus les moyens d'entretenir de trop nombreuses entreprises concurrentes.
- Prendre en compte la réalité du marché et ne pas imposer l'entretien d'une concurrence au travers de l'obligation d'avoir plusieurs participants sur un même appel d'offre. Par exemple, MBDA leader européen possédant 5 filiales dans 5 états de l'UE doit pouvoir être éligible sans avoir recours à un montage avec un des acteurs mineurs encore présents comme DIEHL, NAMMO ou SAAB au risque de maintenir et d'encourager la concurrence européenne.
- Interdire que des programmes incluant une ou des entreprises non européennes puissent bénéficier des aides européennes. C'est un point qui semble faire débat actuellement et certains États dont la Suède y sont favorables. Il ne faut permettre aucun « cheval de Troie » et appliquer

une réciprocité sans faille au protectionnisme US ! Peut-on imaginer que le projet allemand (TLVS) à base du patriot US et développé au sein d'une JV Lockheed Martin-MBDA et concurrent du SAMP/T franco-italien soit financé par l'UE, pour la CFE-CGC bien évidemment non.

- Préserver, malgré le Brexit, une place particulière au Royaume Uni, le plus gros budget de défense européen, qui possède le plus important groupe de Défense européen afin qu'il puisse participer aux programmes aidés financièrement par l'UE en tant qu'État associé. On imagine aujourd'hui difficilement développer un futur missile européen sans la participation de MBDA et de sa filiale britannique, ou le lancement d'un futur avion de combat européen sans la présence de BAE SYSTEMS et le marché potentiel de la Grande Bretagne.
- Permettre de s'affranchir à moyen terme des composants ITAR(1) qui offrent à l'administration américaine le droit d'autoriser ou non la vente de matériel militaire à des pays tiers. Souvenons-nous des satellites espions vendus par Airbus et Thales aux EAU ou plus récemment des missiles de croisière de MBDA à destination de l'Egypte qui ont vu les USA s'opposer à la vente du fait de la présence d'équipements américains sur ces matériels !
- Conserver pour chaque pays la possibilité d'exporter un équipement réalisé en commun sans blocage européen : il s'agit d'un point indispensable devant permettre de concilier des approches très différentes entre certains Etats membres sur le sujet des exportations d'armement.

Enfin, comment envisager une construction européenne sans un socle social minimum permettant d'éviter une distorsion de la concurrence en interne de l'UE !

On le voit, le chemin est encore long : les intérêts nationaux ou financiers, le lobbyisme américain ou les populismes grandissants sont autant d'écueils qu'il faudra éviter si l'Europe veut se doter d'une industrie de défense forte lui permettant de développer et produire les moyens nécessaires à son indépendance.

La CFE-CGC AED continuera à plaider pour la création d'une industrie européenne forte à l'instar des réussites que sont des sociétés comme AIRBUS, ARIANE ou MBDA sur le plan commercial et industriel.

C. Sibuet, Délégué Général AED

(1)**ITAR** (en anglais International Traffic in Arms Regulations) désigne un ensemble de règlements du gouvernement fédéral américain servant à contrôler les importations et exportations de matériel sensibles liés à la défense nationale

